

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>mes</sup> et MM. Mario Cavaleri, François Gillet,  
Fabiano Forte, Guillaume Barazzone, Michel  
Forni, Béatrice Hirsch, Nelly Guichard*

*Date de dépôt : 28 avril 2009*

## **Proposition de motion**

**Périmètre des Cherpines (communes de Plan-les-Ouates et Confignon) : pour une répartition équilibrée des logements, des emplois et des espaces dédiés au sport, aux loisirs et à la culture entre les communes de la Plaine de l'Aire**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le projet de modifications de zones du périmètre des Cherpines présenté récemment par le Département du territoire à la demande des communes concernées ;
- les procédures de consultations et les enquêtes publiques du projet de modification de zones pour le périmètre concerné qui vont débiter ;
- les efforts importants déjà consentis par ces communes en matière de construction de logements dans cette zone à laquelle s'ajoute la prochaine réalisation du PAC La Chapelle-Les Sciers ;
- la nécessité de disposer d'un centre sportif de caractère intercommunal (en complément des autres centres sportifs du canton) au lieu-dit les Cherpines afin de répondre aux besoins actuels et futurs ;
- la perspective d'une urbanisation future très importante de la région dans le cadre du PACA Plaine de l'Aire ;
- le projet de développement du périmètre PAV / La Praille-Les Acacias-Les Vernets ;
- l'intérêt pour le canton et les communes concernées de prévoir des zones d'activités à proximité de l'autoroute de contournement ;

- la nécessité de répartir équitablement l'implantation de logements et d'emplois sur les territoires des communes de Confignon et de Plan-les-Ouates pour répondre aux besoins futurs ;
- l'obligation d'urbaniser au mieux les parcelles de terrains disponibles ;
- l'ouverture prochaine de l'ECG 3 et l'implantation provisoire de l'ECG Arve-Rhône,

invite le Conseil d'Etat

- à prévoir un juste équilibre entre logements, emplois et espaces publics dans le périmètre des Cherpines ;
- à déclasser les terrains en prenant en compte les caractéristiques et les besoins des communes de la région ;
- à saisir l'opportunité du développement de ce secteur pour étudier la création d'une ligne de tramways à partir du Bachet ou de Lancy-Pont-Rouge, une nouvelle connexion entre l'autoroute et la route de Base, ainsi que les accès spécifiques à ce nouveau quartier dans le cadre d'un plan de mobilité ;
- à étudier toute possibilité de déterminer un prix de terrain unique pour l'ensemble du périmètre par un dispositif de péréquation indépendamment de ses affectations ; cela afin de faciliter les futures acquisitions de terrains ;
- à prendre en compte les besoins scolaires futurs compte tenu de l'ouverture prochaine de l'ECG 3 et de l'implantation provisoire de l'ECG Arve-Rhône.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les besoins importants en matière de logements sur le territoire cantonal ne sont plus à démontrer tant la pénurie est aiguë. Récemment, notre Grand Conseil, en adoptant la motion 1745, a également admis qu'il convenait de trouver au plus vite de nouvelles zones d'activités.

De même, le besoin en équipements sportifs et en zones de loisirs est une réalité de plus en plus incontournable. La disponibilité de terrains pouvant être affectés à ce type d'aménagements est des plus rares et la nécessité d'utiliser le sol de la manière la plus rationnelle afin de ne pas le gaspiller peut à première vue se trouver en opposition avec la nécessité de construire des logements et créer des activités pour assurer une mixité socio-économique.

Afin de proposer des solutions concrètes propres à répondre à tous les besoins et à garantir une utilisation judicieuse du sol, les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates ont demandé au Conseil d'Etat d'élaborer un projet d'urbanisation de la plaine de l'Aire.

Le résultat des études a fait l'objet d'intenses discussions entre le Département du territoire et les autorités des communes concernées.

Ces modifications de limites de zones sont nécessaires et un projet de loi à déposer par le Conseil d'Etat sera examiné par le Grand Conseil.

De manière à obtenir l'adhésion définitive des autorités communales et de leur population, il est indispensable que les communes riveraines puissent également être associées à l'élaboration du projet définitif.

On pense ici à l'extension du centre sportif existant sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates lequel pourrait devenir – à l'exemple des réalisations meyrinoises et de celle sise sur l'une des communes des Trois-Chêne – un centre intercommunal, et même mieux régional, répondant aux besoins d'un bassin de population très important. On retiendra ici que ce concept entre tout à fait dans l'esprit de projet d'agglomération et répond aux principes du développement durable puisqu'il évite le gaspillage du sol – au demeurant fort rare – et qu'il répartit les charges d'investissements et d'exploitation sur un nombre plus important de communes.

Par ailleurs, les efforts des collectivités publiques en matière d'accueil de nouvelles constructions comportant des logements et des activités socio-

économiques impliquent que l'urbanisation répartisse équitablement les affectations découlant des changements de zones sur le territoire des communes concernées.

Il est d'ailleurs intéressant de relever qu'à l'initiative du maire et des adjoints de la commune de Bardonnex, le Conseil municipal a voté, le 31 mars 2009, une résolution afin de soutenir le projet d'aménagement de la zone d'activités sportives et de loisirs projetée.

Par cette proposition de motion, nous préconisons aussi l'élargissement des discussions aux communes limitrophes du périmètre de la Plaine de l'Aire en souhaitant par ailleurs que d'autres communes, telles que Lancy, Troinex et Perly-Certoux, soient consultées afin de connaître leur éventuel intérêt à participer au financement de l'aménagement d'un centre sportif et de loisirs disponibles ainsi à leurs communiens.

Les autorités locales sont des acteurs indispensables de l'aménagement du territoire, aussi, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous invitons à réserver un accueil favorable à cette motion afin que puissent s'étendre rapidement les réflexions sur la réalisation d'un nouveau quartier non seulement à forte capacité de logements et de lieux d'activités économiques, mais également doté d'équipements sportifs et de loisirs également destinés à la population résidant dans les communes limitrophes, cela dans un esprit de saine collaboration entre les autorités de toutes les communes concernées et le Conseil d'Etat.